

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
THORÉ MONTAGNE NOIRE (CCTMN)

Albine  
Bout-du-Pont-de-l'Arn  
Labastide-Rouairoux  
Lacabarède  
Le Rialet

Rouairoux  
Saint-Amans Valtoret  
Sauveterre  
Le Vintrou



## PARTIE I : CARTE D'IDENTITÉ

- I. Le périmètre de la Communauté de communes..... p. 2
- II. Le fonctionnement..... p. 2
- III. Les statuts et les compétences..... p. 3
- IV. Les moyens et ressources..... p. 3

## PARTIE II : LES PROJETS EN ACTIONS EN 2019

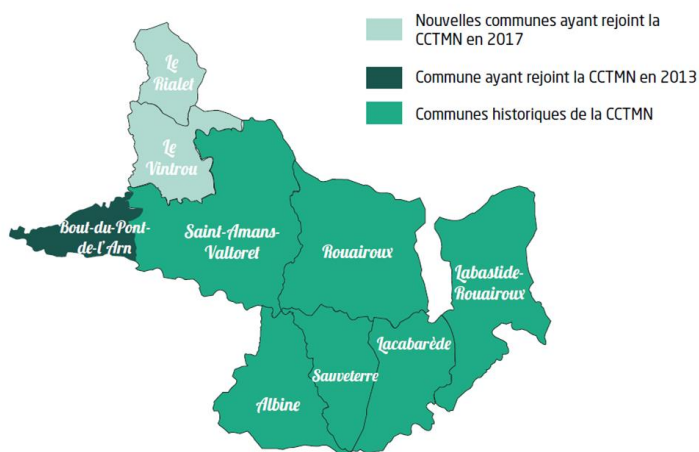
- I. Aménagement de l'espace..... p. 7
  - 1. L'urbanisme
  - 2. L'amélioration de l'habitat
- II. Développement économique..... p. 11
  - 1. Aide à l'immobilier d'entreprises
  - 2. Aide à la création d'entreprises
  - 3. Marchés des producteurs
- III. Tourisme et communication..... p. 13
  - 1. L'office de tourisme
  - 2. Les hébergements intercommunaux
  - 3. L'été en Vallée du Thoré
  - 4. Les sentiers de la vallée du Thoré
  - 5. Communication Web
  - 6. Un partenariat avec le PETR Hautes Terres d'Oc
- IV. Action sociale..... p. 20
  - 1. La petite enfance
  - 2. Maison de santé
  - 3. La fibre optique FTTH : elle arrive !
- V. Environnement et développement durable..... p. 21
  - 1. La gestion des déchets
  - 2. Le SPANC
  - 3. La gestion de l'eau
  - 4. Consommation d'énergie et développement durable
  - 5. Mobilités : le plan global de déplacements

**PARTIE I :**

**CARTE D'IDENTITÉ**

# 1. LE PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le périmètre de la CCTMN est inchangé depuis le rattachement des communes du Rialet et du Vintrou au 1<sup>er</sup> janvier 2017. **Le nombre d'habitants est de 5 082** (chiffre INSEE 2016).



**9 communes**  
**5082 habitants**

Albine  
Bout-du-Pont-de-l'Arn  
Lacabarède  
Labastide-Rouairoux  
Le Rialet  
Le Vintrou  
Rouairoux  
Saint-Amans-Valtoiret  
Sauveterre



## 2. LE FONCTIONNEMENT

**M. Michel Castan, maire de la commune du Rialet est président de la Communauté de communes depuis le 3 mai 2017.**

**Les Vice-présidents :**

- 1<sup>er</sup> vice-président : M. Daniel Peigné, Maire de Saint Amans Valtoiret
- 2<sup>e</sup> vice-président : M. Serge Lafon, Maire de Labastide-Rouairoux
- 3<sup>e</sup> vice-président : M. Jean-Luc Farenc, Conseiller municipal de Lacabarède
- 4<sup>e</sup> vice-président : Mme Danièle Escudier, Maire de Rouairoux

**Les Commissions thématiques** sont présidées par :

- La commission politique globale : M. Michel Castan
- La commission urbanisme : M. Jean-Luc Farenc
- La commission services : Mme Danièle Escudier
- La commission développement durable : M. Serge Lafon
- La commission vie économique : M. Michel Castan

Le **Bureau** réunit les maires des 9 communes et les vice-présidents.

Le **Conseil communautaire** est composé de **26 délégués communautaires** :

### ALBINE

Philippe BARTHES  
Guy CATHALA  
Stéphanie BENOIT



### BOUT DU PONT DE L'ARN

Bernard PRAT  
Isabelle CALAS  
Michèle VIDAL  
Florent GUTKIN  
Christian MATEOS  
Catherine BARAILLE



### LABASTIDE-ROUAIROUX

Serge LAFON  
Michèle VINCENT  
Claude CORBAZ  
Jean-Luc PISTRE  
Ghislaine COLIN  
Elise MANZONI



### LACABARÈDE

Joël CABROL  
Jean-Luc FARENC



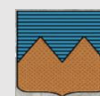
### LE RIALET

Michel CASTAN  
Jacques BIAU  
(suppléant)



### ROUAIROUX

Danièle ESCUDIER  
Alain AMALRIC



#### SAINT-AMANS-VALTORET

Daniel PEIGNÉ  
Michel BOURDEL  
Maria GERS  
Serge CAMBOU



#### SAUVETERRE

Monique RIBOT  
Jacques ASSEMA  
(suppléant)



#### LE VINTROU

Gérard CAUQUIL  
Régine BENOIT  
(suppléante)



### 3. LES STATUTS ET LES COMPÉTENCES

La Communauté de communes assure des services en lieu et place des communes, dans des domaines définis et limités qu'on appelle des compétences. Ses actions doivent avoir un intérêt pour toutes les communes.

Pour se mettre en conformité avec la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la Communauté de communes a adopté de nouveaux statuts, approuvés par arrêté préfectoral le 27 décembre 2016. La loi NOTRe modifie en effet considérablement les compétences dévolues aux intercommunalités. Ainsi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE), la promotion du tourisme et la création d'offices de tourisme font partie des compétences obligatoires transférées aux intercommunalités. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations a également été transférée.

Prévu initialement par la loi NOTRe pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le transfert des compétences « eau » et « assainissement » a été reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026 au plus tard. En effet, comme le prévoyait la loi du 3 août 2018, les communes pouvaient, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, délibérer sur ce report. Plus de 25 % des d'entre elles, représentant plus de 20% % de la population totale, s'étant opposé au transfert en 2020, le transfert des compétences a été repoussé.

*Retrouvez la liste des compétences de la CCTMN en annexe.*

#### LA CCTMN ADHÈRE :

La CCTMN assume ses compétences seule ou bien dans le cadre d'organismes regroupant d'autres communes ou intercommunalités.

- Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc (*par convention*)
- Réseau des écoles - Syndicat intercommunal
- Syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet
- Syndicat mixte du bassin de l'Agout (SMBA)
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Tarn (CAUE)
- Trifyl - établissement public départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés
- Parc naturel régional du Haut Languedoc

### 4. LES MOYENS ET RESSOURCES

#### LES RESSOURCES HUMAINES

En 2019, les services administratifs et techniques étaient composés de 8 personnes dont 6 titulaires de la fonction publique et 2 contractuels :

- Directrice : Héloïse Nétange
- Secrétaire - comptable : Véronique Fortanier
- Chargé de mission Environnement : Alexandre Coelho
- Chargée de mission Tourisme et communication : Anne Roussy
- Chauffeur-rippieurs : Christian Cèbe et Fabrice Bideault (remplacé en août 2019 par Maxime Jimenez)
- Agents polyvalents : Pedro Afonso Bidarra et Stéphane Perrin.

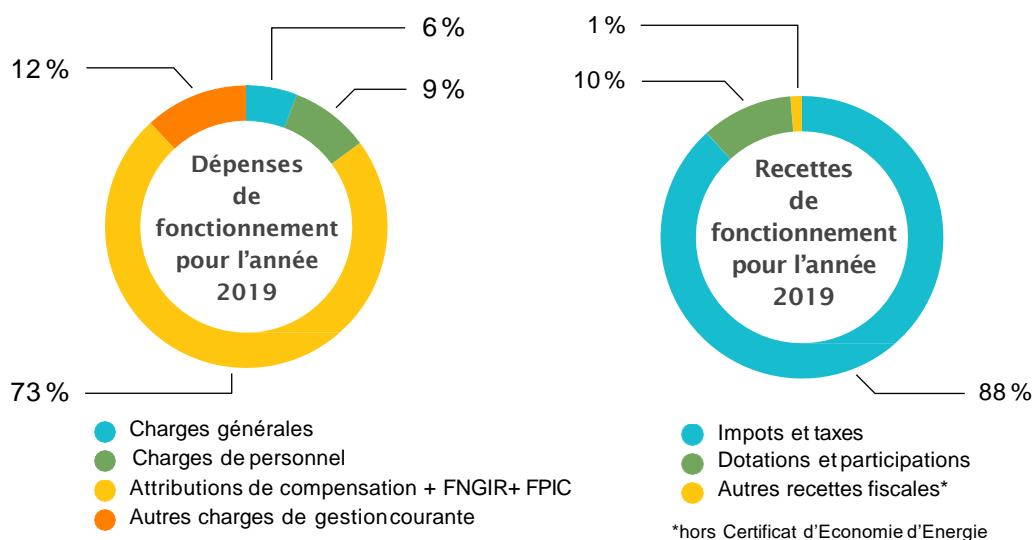


## Compte administratif 2019

	Fonctionnement	Investissement
Recettes A	3 893 710,29 €	608 265,34 €
Dépenses B	3 491 071,21 €	820 635,95 €
Résultat de l'exercice 2019 C=A-B	402 639,08 €	-212 370,61 €
Résultat reporté N-1 D	-269 408,80 €	400 393,93 €
Reste à réaliser 2019 E	0,00 €	119 020,04 €
Résultat de clôture F=C+D+E	133 230,28 €	307 043,36 €

Les ressources de la collectivité reposent essentiellement sur :

- les contributions directes (impôts et taxes) qui représentent 77% des recettes totales). Il est à noter que les taux des contributions directes **n'ont pas évolué depuis 2011** ;
- la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat ;
- et les subventions et participations des partenaires (Région, Département, Union européenne, Caf...).
- les dépenses de fonctionnement sont composées principalement des charges à caractère général, de gestion courante (contrats de prestation de service, d'entretien ou de réparation, fluides, énergie...) et des frais de personnel (7,2 équivalents temps plein (ETP) en 2019).



## LES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Impôt	Taux
Taxe d'habitation	3,66 %
Taxe foncière (bâti)	2,31 %
Taxe foncière (non bâti)	7,17 %
Cotisation foncière des entreprises	29,34 %

Pour la taxe d'habitation et les taxes foncières, ces taux sont additionnels aux taux perçus par les communes. Par contre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue entièrement par la CCTMN qui en reverse une partie aux communes au travers des attributions de compensation.

Le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été fixé comme indiqué ci-dessous. Pour rappel, depuis l'intégration de Bout du Pont de l'Arn en 2013, les taux sont lissés progressivement jusqu'en 2022 afin de parvenir à un taux unique pour toutes les communes.

Communes	Taux 2019 de la TEOM <small>*lissage progressif des taux depuis l'intégration de la commune du Bout du Pont de l'Arn en 2013</small>
Communes fondatrices	10,31 %
Bout du Pont de l'Arn	8,43 %

## UN NOUVEAU RÉGIME FISCAL : LA FISCALITÉ PROFESIONNELLE UNIQUE

Depuis sa création, la CCTMN était en régime de Fiscalité additionnelle (FA). Le Conseil communautaire a voté en décembre 2018 le passage en Fiscalité professionnelle unique (FPU) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### QU'EST-CE QUE LA FPU ?

#### Le principe de mutualisation

Dans un EPCI à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU), **l'ensemble de la fiscalité économique** (CFE, CVAE, IFER, TaSCom, TAFNB etc.) est perçue par la communauté en lieu et place des communes. Ces dernières perdent ainsi leurs recettes fiscales en même temps qu'une partie de leur pouvoir fiscal : les taux, exonérations etc. concernant la fiscalité économique relèvent désormais de la compétence de l'EPCI. Cependant, cela ne représente pas une perte pour la commune : elle récupère ces montants à travers l'attribution de compensation qui lui est versée.

**L'attribution de compensation est un transfert obligatoire** pour les communautés soumises au régime de la FPU. Les attributions de compensation ont pour fonction **d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges et de produits** entre un EPCI et ses communes membres. Ainsi, l'attribution de compensation est égale, pour chaque commune, à ce qu'elle "apporte" en termes de fiscalité économique, moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI. Les communes se voient donc reverser, via l'attribution de compensation, 100% de la fiscalité économique transférée, en valeur N-1 de l'année de passage en FPU (soit 2018 pour la CCTMN). Par la suite, cette somme n'est pas indexée : elle sera figée au montant de 2018.

#### Le rôle de la Commission locale d'évaluation des charges de transfert (CLECT)

Afin de définir ces montants, l'EPCI a institué une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui établit un rapport évaluant les charges à transférer et les attributions de compensation correspondantes.

#### Pourquoi passer en FPU ?

L'intérêt de la fiscalité professionnelle unique est double :

- Favoriser le développement de l'intercommunalité et de services sur le territoire, en affectant à l'échelon intercommunal la croissance future des ressources fiscales sur les professionnels ; Cela va de pair avec un projet de développement de l'activité économique, organisée et mise en œuvre par la CC.
- Faciliter les transferts de compétences et ainsi la mutualisation des services et équipements.

#### Le transfert de la fiscalité des entreprises en FPU

COMMUNAUTÉ	COMMUNES
100% Cotisation Foncière des Entreprises	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (= produits perçus avant le passage en FPU)
100% Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises	
100% Imposition Forfaitaire sur les Réseaux	
100% Taxe sur les surfaces commerciales	
100% Taxe foncier non bâti additionnelle	



**PARTIE II :**

**LES PROJETS ET  
ACTIONS EN 2019**

# I. L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

## 1. L'URBANISME

### LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

En 2015, la Communauté de communes a engagé l'élaboration de son Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui remplacera le document d'urbanisme de chaque commune.

#### LE PLUI, À QUOI ÇA SERT ?

C'est un document qui permet de **créer une vision commune** à l'échelle de l'intercommunalité pour un projet d'avenir partagé entre tous.

Il **vient harmoniser les politiques communales** aujourd'hui à l'œuvre.

Il apporte des outils permettant de répondre aux enjeux actuels du territoire, tout en créant **une dynamique intercommunale au service de tous**.

#### COMMENT FAIRE PART DE VOS AVIS ET REMARQUES ?

- Lire le dossier de consultation disponible dans chaque mairie et y inscrire vos remarques,
- Venir à notre rencontre (tous les jours entre 8h30 et 12h et 13h30 et 17h), au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie de Saint Amans Valtoret,
- Suivre les actualités en ligne : [www.cc-thoremontagne noire.fr](http://www.cc-thoremontagne noire.fr)

#### Les grandes étapes



#### Où en est-on ?

Le « dossier du PLUI » a été élaboré en 2018-2019. Constitué du plan de zonage et du règlement, c'est un document écrit et cartographique qui fixe les conditions générales d'utilisation des sols. Fin 2019, il est sur le point d'être finalisé.

Les étapes suivantes seront : l'arrêt du projet par le Conseil communautaire, la consultation des services de l'État, puis l'enquête publique qui permettra aux citoyens de prendre connaissance du dossier et de consigner leurs observations, propositions et contre propositions.

### LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Parallèlement à l'élaboration de son PLUI, la CCTMN est engagée dans la révision du SCoT d'Autan et de Cocagne. Ce document d'urbanisme a vocation à être un outil de planification stratégique à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine. Le SCoT d'Autan et de Cocagne couvre les territoires de la CCTMN, de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet et de la Communauté de communes Sor et Agout.

Le PLUI de la CCTMN devra être conforme aux orientations du SCoT.

En savoir plus : <https://www.scot-autan-cocagne.fr/>

## 2. L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

### OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat)

Depuis 2017 et jusqu'en octobre 2020, une OPAH-RR (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation rurale) est en œuvre sur le territoire. Ce dispositif permet aux propriétaires de recevoir une aide de la Communauté de communes, en plus de celles de l'ANAH et de l'Etat, pour la rénovation de leur logement et pour les travaux d'économies d'énergies.

Il s'adresse plus particulièrement aux foyers à faible revenus et aux personnes en situations difficiles (handicap, vieillissement).

#### Les objectifs de l'OPAH

- Favoriser le **maintien à domicile** des personnes âgées, handicapées ou à mobilité réduite,
- **Lutter contre la précarité énergétique** et encourager la rénovation thermique des logements,
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé,
- **Mettre aux normes** les installations d'assainissement non collectives (travaux aidés uniquement par la CCTMN et l'Agence de l'Eau dans certains cas),
- Favoriser la mise en place de logements locatifs **à loyer maîtrisé**



Pour connaître votre éligibilité aux aides et les démarches à effectuer, contactez l'animatrice OPAH du territoire :

Tel : 05 63 38 54 02



#### QUI FINANCE ?

Montant des financements pour les trois années de l'OPAH



360 000 € de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH)



80 000 € de l'État



73 537 € des collectivités comprenant l'éco-chèque Région, l'Aide sociale à l'enfance, l'aide de la CCTMN

### Opération Façades

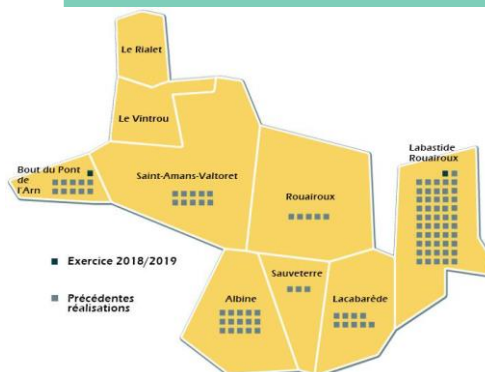
Lancée en 2007 afin d'inciter et d'aider financièrement les propriétaires à réaliser des travaux de rénovation de leur façade, l'Opération Façades a déjà permis d'aider au financement de 105 rénovations, principalement dans les centres bourgs, pour un total de plus de 110 000 € de subventions.

Afin de concentrer les efforts financiers, les élus ont fait le choix de restreindre les périmètres d'éligibilité de l'Opération façades aux périmètres d'intervention prioritaires de l'OPAH-RR pour la durée de celle-ci. Cela a de fait réduit le nombre de dossiers éligibles.

#### BILAN 2018-2019 :

- 2 dossiers subventionnés
- 3 456 € de subventions

Source : CITY Consultant, 2019





**Pour connaître votre éligibilité aux aides et les démarches à effectuer, contactez la CCTMN  
Tel : 05 63 97 98 08**

### LES PLAFONDS DE SUBVENTIONS

	Type de travaux	Montant de la subvention au m <sup>2</sup>
Catégorie 1	Peinture façade	10 €
Catégorie 2	Peinture façade et menuiseries	14 €
Catégorie 3	Enduit avec finition grattée	16 €
Catégorie 4	Enduit avec finition grattée et menuiseries	22 €

**105 chantiers subventionnés**

*Exemples de façades rénovées grâce à l'Opération Façades :*



## II. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les intercommunalités ont vu leurs compétences obligatoires étendues par la loi NOTRe, avec un transfert de compétences en matière économique au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il s'agit des compétences suivantes :

- Action de développement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité économique (transfert en cours)
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

### 1. AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Afin de soutenir l'économie locale et de favoriser le développement d'activités et d'emplois, les élus de la CCTMN ont instauré en avril 2018 un nouveau régime d'aides directes aux entreprises de son territoire. Il s'agit d'un programme d'aide à l'immobilier d'entreprises à destination de toute entreprise ou structure, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM), localisée sur le territoire.

**Vous avez un projet d'agrandissement de votre entreprise, installée sur le territoire ?  
Depuis 2018, vous pouvez bénéficier d'une aide financière de la CCTMN qui vous permettra  
d'obtenir une subvention de la Région Occitanie.**

**Renseignez-vous auprès de la Communauté de communes: 05 63 97 98 08**

### 2. AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES

En partenariat avec le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc, la CCTMN participe à plusieurs programmes :

- « **Coup de pouce** » : pour appuyer des projets innovants ou résoudre des situations temporairement difficiles pour de petites entreprises du territoire (subvention de 2 000 € maximum),
- « **Place aux jeunes** » : pour attirer ou garder sur le territoire des jeunes de moins de 25 ans. Les bénéficiaires sont accompagnés dans la mise en place de leur projet professionnel, par la découverte des diverses activités locales ou encore la mise en relation avec des entreprises.



## LA CCTMN SOUTIENT LES COMMERCE ET ENTREPRISES DE SON TERRITOIRE À TRAVERS LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS ET D'AVANTAGES FISCAUX ADAPTÉS

Les communes de la CCTMN sont en « **Zone de revitalisation rurale** » (ZRR). Elles bénéficient de mesures qui visent à favoriser le développement local et les embauches :

- les entreprises qui souhaitent s'y implanter bénéficient d'une **exonération d'impôt** sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés, totale pendant 5 ans puis partielle les 3 années suivantes,
- les créations, reconversions, ou reprises d'établissements bénéficient d'une **exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE)** pendant 5 ans.

*Attention, pour bénéficier de ces avantages, vous devez impérativement installer votre entreprise au plus tard le 31 décembre 2020 !*

### 3. MARCHÉS DES PRODUCTEURS

La Communauté de communes poursuit son action pour la mise en valeur des producteurs locaux et l'animation du territoire en organisant des marchés de producteurs. La CCTMN prend en charge la communication autour de l'évènement .

#### Marchés 2019

- Lacabarède : 25 août 2019
- Labastide-Rouairoux : 22 juin 2019
- Le Vintrou : 30 août 2019
- Le Rialet : 8 septembre 2019
- Rouairoux : 1<sup>er</sup> août 2019



### III. TOURISME ET COMMUNICATION

#### 1. L'OFFICE DE TOURISME

De 2016 à 2018, la Communauté de communes a délégué la valorisation touristique de la vallée à l'Office de tourisme de Mazamet. Depuis 2018 le Conseil communautaire a décidé d'assurer directement cette mission.

Pour cela, le 1<sup>er</sup> janvier 2018 a été créé **L'Office de tourisme Thoré Montagne Noire**. Celui-ci est géré par un conseil d'exploitation réunissant élus et socioprofessionnels du tourisme. L'Office de tourisme exerce des missions d'accueil et d'information des visiteurs, de développement de l'activité touristique avec les professionnels du tourisme et de promotion touristique.

**Depuis l'été 2019, l'Office de tourisme est mobile.** Afin d'être au plus proche des touristes et habitants du territoire, nous avons maintenant un stand mobile qui se déplace sur tout le territoire en fonction des fêtes et animations. Le bureau de Labastide-Rouairoux est dorénavant fermé. Hors saison, l'accent est mis dorénavant sur la communication numérique (site Web et réseaux sociaux), afin de répondre aux usages actuels d'information des touristes.

#### Une nouvelle forme d'accueil

Le principe : **aller à la rencontre des touristes**, apporter conseils et idées de découverte du territoire, informer sur les animations de l'été et les spécificités locales tout en étant **au cœur des flux touristiques**

Les moyens : **un stand mobile** composée d'une signalétique spécifique (deux grands présentoirs, une flamme et un stand parapluie) et une tenue aux couleurs de la destination.

Le résultat : **un excellent retour des visiteurs**, une très bonne fréquentation du stand et de bonnes perspectives pour accroître encore la visibilité et la présence du stand mobile sur le territoire.





### Et aussi tout au long de l'année...

La nature des appels téléphoniques et des demandes d'informations par mail est très diversifiée selon les mois et l'actualité.

Les demandes portent principalement sur les équipements touristiques présents (sites à visiter notamment), et les activités de pleine nature.

#### Nous contacter :

Office de Tourisme Thoré Montagne Noire

Rue de la Mairie – 81240 Saint-Amans-Valtoret

Tél : 05 63 97 98 08

Email : [ot@cc-thoremontagnenoire.fr](mailto:ot@cc-thoremontagnenoire.fr)

Site Web : [www.tourisme-thoremontagnenoire.fr](http://www.tourisme-thoremontagnenoire.fr)

### TOP 5 DES DEMANDES D'INFORMATIONS

1

Plan & renseignements  
**29%**

2

Rando & sports de nature  
**28%**

3

Festivités & animations  
**23%**

4

Visites culturelles  
**14%**

5

Hébergements & restaurations  
**6%**

### LA TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour est collectée auprès des hébergeurs du territoire de la Vallée du Thoré.

Cette taxe, payée par les visiteurs, sert notamment au fonctionnement de l'Office de Tourisme, à la promotion du territoire et au développement de l'activité touristique.

Le montant de cette taxe dépend de la nature et de la catégorie de l'hébergement de séjour, ainsi que du nombre de personnes.

**6735,86 €**

de recettes en 2019 pour la CCTMN



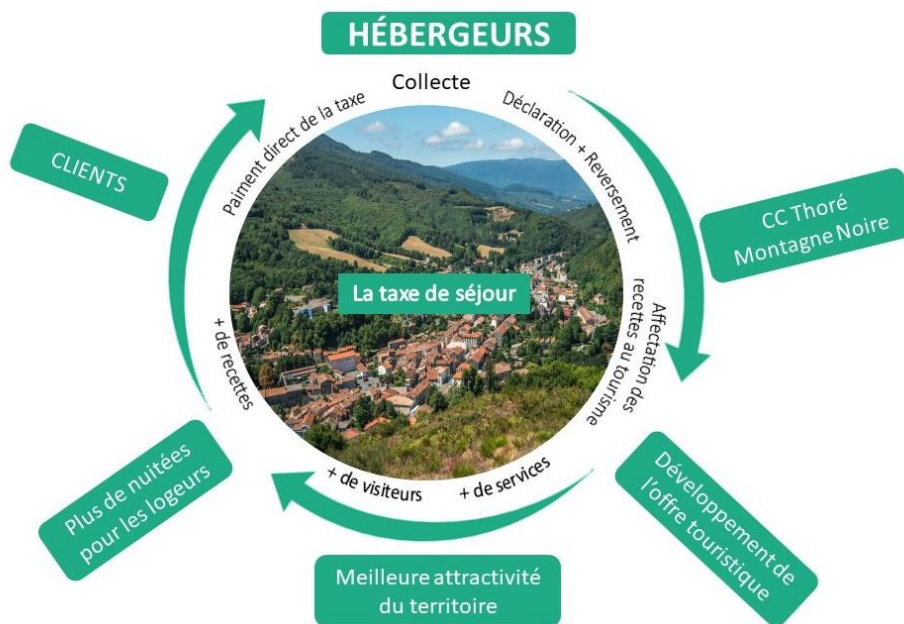


Le Conseil Départemental du Tarn perçoit 10% du total des recettes de la taxe de séjour.

### Notre mission :

- Formation et accompagnement des hébergeurs
- Promotion des hébergements par le biais d'une communication ciblée
- Accompagnement personnalisé

### Cercle vertueux de la taxe de séjour



## 2. LES HÉBERGEMENTS INTERCOMMUNAUX

### LE GITE D'ÉTAPE DE LA PLANÈTE

La gestion du gîte d'étape de La Planète, près du Lac des Saints-Peyres est assurée par Mme Valérie Perrin. Il peut accueillir 6 personnes tout au long de l'année.

Pour réserver : Tel : 06 08 30 71 09 ; Mail : [gite-la-truite@orange.fr](mailto:gite-la-truite@orange.fr)

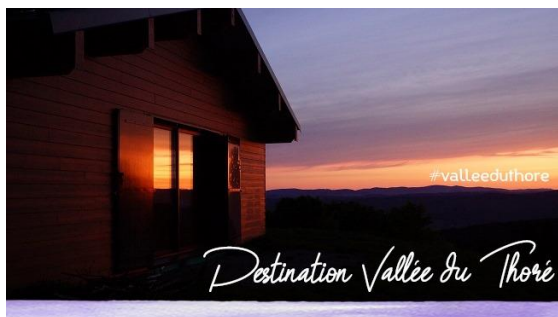


Gîte La Planète rénové

**Ce gîte d'étape complète l'offre autour du GR de pays, créé en 2012.**

Peu d'hébergements existent le long du parcours du GRP, ce gîte permet donc aux randonneurs de profiter d'une nuit de repos dans un cadre idyllique près des Saints-Peyres et de développer la pratique des sports de pleine nature.

## LE REFUGE DE PEYREMAUX



Le refuge de Peyremaux, situé à proximité du GR7 et du GR de Pays, offre un panorama exceptionnel sur le versant Sud de la Montagne Noire, jusqu'aux Pyrénées.

Composé d'une pièce principale équipée d'un poêle à bois et de deux chambres, le refuge peut accueillir jusqu'à 8 personnes.

La CCTMN assure directement la gestion et la promotion du lieu. Celui-ci est mis à disposition des gracieusement.

Vous pouvez le réserver pour une ou plusieurs nuits en envoyant un mail à l'adresse [tourisme@cc-thoremontagnenoire.fr](mailto:tourisme@cc-thoremontagnenoire.fr) ou par téléphone au 05 63 97 98 08.

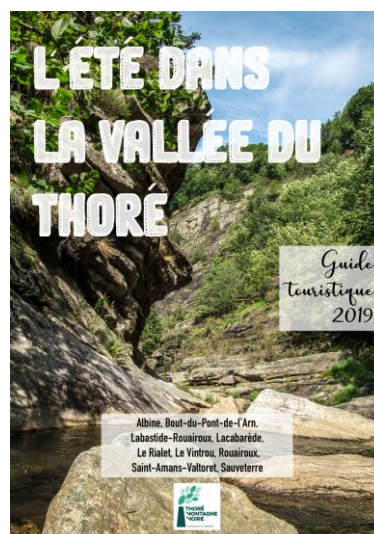
### 3. L'ÉTÉ EN VALLÉE DU THORÉ

Dans le cadre de la promotion touristique du territoire, la Communauté de communes propose chaque année un programme d'animations, spectacles, visites, etc. destinés aux touristes et visiteurs.

Cette année, elle a proposé 19 animations dans le cadre de « L'été en Vallée du Thoré ». Les retours des participants sont très positifs.

Comme l'année précédente, plusieurs rendez-vous hebdomadaires sont au programme :

- Le lundi des savoir-faire pour découvrir les talents de la Vallée. Véritable moment privilégié, les artisans, agriculteurs et entrepreneurs vous ouvrent exceptionnellement leurs portes.
- Le mardi sport et détente : une découverte des activités de pleine nature en Montagne noire
- Le mercredi pitchouns : conte, cirque, marionnette, des spectacles ludiques et poétiques pour les enfants et les bébés.
- Le dimanche balade une découverte sportive et patrimoniale des chemins de la Montagne Noire.



762

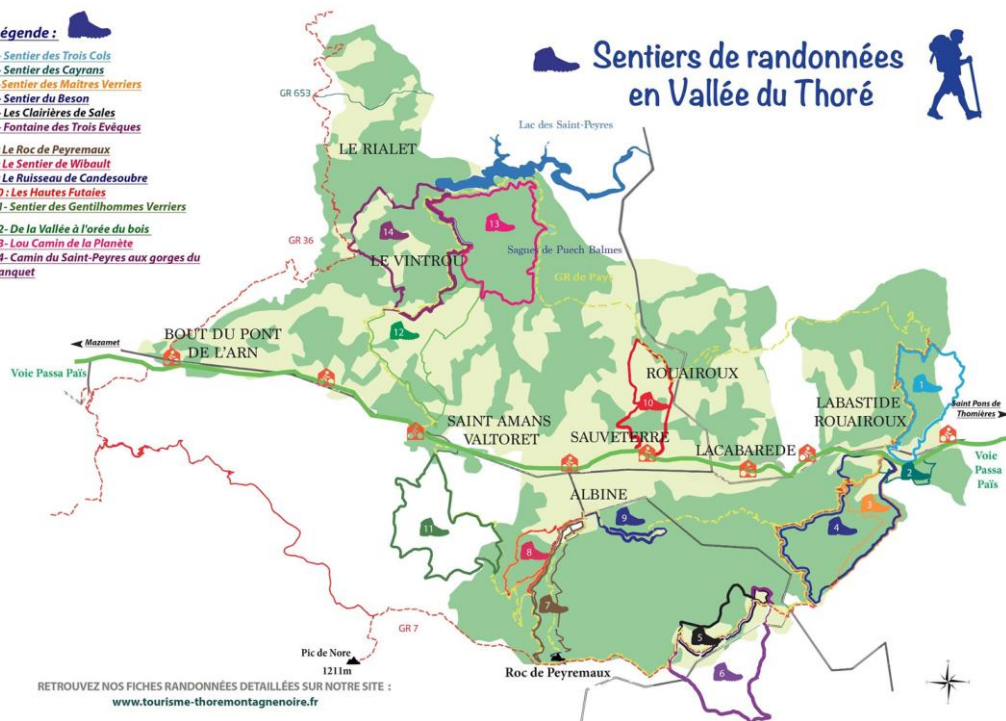


participants

## 4. LES SENTIERS DE LA VALLÉE DU THORÉ

### Légende :

- 1- Sentier des Trois Cois
- 2- Sentier des Cayrans
- 3- Sentier des Maîtres Verriers
- 4- Sentier du Beson
- 5- Les Clairières de Sales
- 6- Fontaine des Trois Evêques
- 7- Le Roc de Peyremaux
- 8- Le Sentier de Wibault
- 9- Le Ruisseau de Candessous
- 10- Les Hautes Futaies
- 11- Sentier des Gentilhommes Verriers
- 12- De la Vallée à l'Orée du bois
- 13- Lou Camin de la Planète
- 14- Camin du Saint-Peyres aux gorges du Banquet



RETROUVEZ NOS FICHES RANDONNÉES DÉTAILLÉES SUR NOTRE SITE : [www.tourisme-thoremontagneoire.fr](http://www.tourisme-thoremontagneoire.fr)

### LES CIRCUITS VTT

N°	NOM	DISTANCE	DÉNIVELÉ CUMULÉ
1	Croix de Bessou - Labastide Rouairoux	24 km	470 m
2	Parking voie verte - Labastide Rouairoux		
3	Les Cois Buissonnés	35 km	925 m
4	Sentier des Cayrans	6 km	210 m
5	Domaine du Thoré	3 km	50 m
6	Forêt de Beson et Les Maîtres Verriers	20 km	975 m
10	Albine Candessous Crêtes	43 km	1 900 m
6	Sales - Lacabarède		
6	Fontaine des Trois Evêques	13 km	475 m
7	Clairières de Sales	8,5 km	250 m
8	Parking voie verte - Lacabarède / Mairie - Rouairoux / Mairie - Sauveterre		
8	Le Sentier des Hautes Futaies	12 km	590 m
9	Place Paul Mas - Albine		
9	Le Ruisseau de Candessous	7 km	100 m
10	Albine Candessous Crêtes	43 km	1 900 m
11	Place Monument - Saint-Amans Valtoret		
11	Le Lac par l'Orée du Bois	27 km	950 m
12	Parking La Planète - Saint-Amans Valtoret		
12	Le Lac par l'Orée du Bois	27 km	950 m
12	Lou Camin de la Planète	15 km	450 m
13	Parc Arcachon - Bout du Pont de l'Arn		
13	Circuit Arcachon	2 km	10 m
14	Parking voie verte - Labastide Rouairoux		
14	Tour VTT de la Haute Vallée du Thoré	95 km	3 976 m



### LES CIRCUITS ENDUROS

N°	NOM	DISTANCE	DÉNIVELÉ CUMULÉ
1	Place Paul Mas - Albine		
E1	Enbarthe (accès par 10)	7 km	- 450 m
E2	Les Aviateurs (accès par 10)	5 km	- 460 m
E3	Wibault (accès par 10)	4,5 km	- 400 m
1	Le Banquet		
E4	Banquet Enduro	4 km	- 200 m
1	Rabasset		
E5	Candessous (accès par 3)	2 km	- 100 m
1	Le Fournas		
E6	Beson (accès par 9)	4 km	- 450 m

### LES CIRCUITS SPECIAUX

N°	NOM	DISTANCE	DÉNIVELÉ CUMULÉ
1	Parking La Planète - Saint-Amans Valtoret		
N1	Parcours permanent d'orientation	50/80 postes orientation	
1	Peyremaux accès D620 - Albine		
N2	Parcours Fauteuil Tout Terrain	10 km	

### Pour toute la famille

**Le sentier des Sagnes de Puech Balmes :** A proximité du lac des Saint Peyres, ce sentier permet de découvrir un milieu naturel peu connu : la tourbière ou « sagne » en occitan.

**Le Géant d'Albine :** Huit stations pédagogiques pour revivre une légende presque oubliée, aux pieds du roc de Peyremaux. Chacun de vos pas vous fera découvrir le secret des paysages. Coordonnées GPS : 43.420089,2.572542.

**La Tournée des facteurs :** Marcel, le facteur, a besoin d'aide : aidez-le à retrouver le destinataire d'une lettre. Trouvez les indices cachés dans le paysage de la voie verte : quatre itinéraires pour un jeu de piste ludique et culturel.



## 5. COMMUNICATION

Chaque année la Communauté de communes et l'Office de Tourisme tentent d'optimiser au maximum le fonctionnement afin de développer la communication et la promotion de notre vallée. Développer notre présence sur les réseaux sociaux, accroître la fréquentation du site Internet et la visibilité de nos partenaires sont autant d'actions menées.

A l'heure du numérique, l'édition de supports papier reste néanmoins indispensable, en amont de la préparation de son séjour mais surtout pendant le séjour.

Les brochures sont édités afin de présenter aux visiteurs mais aussi aux locaux les différents atouts touristiques de la vallée et de faciliter l'organisation de leur séjour.

### Les éditions 2019 :

- Un guide touristique présentant les animations du territoire, le plan général des randonnées et les hébergements édité 5000 ex. Ce guide s'appuie principalement sur des visuels forts pour promouvoir l'identité de la vallée.
- Agenda de l'été et affiches envoyés par mail aux hébergeurs, commerçants et mairie.

### CAMPAGNE PRESSE

- Encarts publicitaires auprès de la Dépêche du Midi et du Tarn libre : mise en avant de la pratique d'activités de pleine nature, de la diversité des activités et du patrimoine.

**L'ÉTÉ DANS LA VALLÉE DU THORÉ**  
 Découvrez les villages de la Vallée du Thoré entre Mazamet et Saint-Pons-de-Thouzières  
 Retrouvez toutes les informations sur [www.tourisme-thoremontagnenoire.fr](http://www.tourisme-thoremontagnenoire.fr)  
 ☎ 05 63 98 07 58

Albine, Bout-du-Pont-de-l'Arn, Labastide-Rouairoux, Lacabarède, Le Rialet, Le Vintrou, Rouairoux, Saint-Amans-Valtoret, Sauveterre

**Sentiers de Randonnées / GR7**  
**VTT / Enduros / Voie verte**  
**Spectacles pitchouns**  
**Visites guidées**  
**Fêtes locales**

Suivez nous sur [f](https://www.facebook.com/ComcomTMN/)  
[#teenvallleeduthore](https://www.facebook.com/ComcomTMN/)  
[@evenementsenHVT](https://www.facebook.com/ComcomTMN/)

### PRÉSENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Deux pages Facebook permettent de suivre notre actualité : une concernant l'actualité de la Communauté de communes et l'autre pour l'Office de tourisme.

Cette dernière a permis de mettre en valeur les événements organisés dans le cadre de « L'été en Vallée du Thoré ». En moins d'un an, ces deux pages regroupent déjà près de 1 272 personnes en 2019.



Page institutionnelle : <https://www.facebook.com/ComcomTMN/>

Page de l'Office de tourisme : <https://www.facebook.com/evenementsenHVT/>

**L'été en Vallée du Thoré**  
**AGENDA DU 20 AU 28 JUILLET**  
 Découvrez les animations de l'été

**Dimanche 21 juillet à 10h30**  
 Balade guidée et gratuite sur la biodiversité et les plantes sauvages - Albine - Les plantes sauvages fleurissent plus de vent pour vous...  
 Renseignements et réservations : au 05 63 98 07 58 - En collaboration avec le CPE

**Lundi 22 juillet à 14h**  
 À la découverte du bûcheronnage à Saint-Amans-Valtoret  
 Une plongée hors du commun au cœur de la forêt. Découverte gratuite (incluant des Saucis-Faits + Renseignements et réservations au 05 63 98 07 58

**Mardi 23 juillet à 20h**  
 Conférence organisée par le Parc National du Haut Languedoc : "Tous les vertes, un légendaire" de Daniel Loubé (Labastide-Rouairoux) - Renseignements, au 05 63 98 07 58

**Du 23 au 27 juillet**  
 Festival de jazz à Bout du Pont de l'Arn - Renseignements et réservations auprès de la mairie au 05 63 97 55 68

**Mercredi 24 juillet**  
 14h30 : Spectacle Les Trois Cheveux magiques à Sauveterre  
 Animation gratuite - Les mercredis Pitchouns - Renseignements et réservations au 05 63 98 07 58

20h : Conférence organisée par le Parc National du Haut Languedoc sur le thème « Bûcheronnage et Histoire Occitane » par François Delort, Lorette Libe - Salle du Rialet à Rouairoux - Renseignements : au 05 63 98 32 94

**Jeudi 25 juillet matin**  
 Marché hebdomadaire à Labastide-Rouairoux

**Samedi 27 et dimanche 28 juillet**  
 Fête de village au Rialet  
 Festival Estival : Art et culture du monde - Labastide-Rouairoux - Renseignements au 06 77 39 42 96

**Du 28 au 29 juillet**  
 Fête de village à Albine

Retrouvez notre agenda des animations sur [www.tourisme-thoremontagnenoire.fr](http://www.tourisme-thoremontagnenoire.fr)  
 Retrouvez-nous sur [f](https://www.facebook.com/ComcomTMN/) et [@evenementsenHVT](https://www.facebook.com/evenementsenHVT/)  
 Une des activités Animations gratuites de la Vallée du Thoré : Les Lumbacs et Coccinelles de comtesse, Tour Montagne Noire

**Les Hautes Futaies**  
**Balade Les Hautes Futaies à Rouairoux**

Ce parcours très varié et plaisant vous permettra de découvrir des paysages vallonnés, des plantations de résineux bordés de châtaigniers, des haies noues et coques.  
 Pause repas tiré du sac

**Dimanche 11 août à 9h30**

Retrouvez-nous sur [www.tourisme-thoremontagnenoire.fr](http://www.tourisme-thoremontagnenoire.fr)  
 Retrouvez-nous sur [f](https://www.facebook.com/ComcomTMN/) et [@evenementsenHVT](https://www.facebook.com/evenementsenHVT/)  
 Retrouvez-nous sur [f](https://www.facebook.com/ComcomTMN/)  
[#teenvallleeduthore](https://www.facebook.com/ComcomTMN/)  
[@evenementsenHVT](https://www.facebook.com/ComcomTMN/)

## 6. UN PARTENARIAT AVEC LE PETR HAUTES TERRES D'OC

### Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc

Depuis 2017, la Communauté de communes adhère par convention au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc, composé de la Communauté de communes des Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc et de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux pour mener conjointement certaines actions de développement de son territoire.

Ce partenariat se manifeste par la participation de la CCTMN aux actions sur le tourisme, l'économie, l'accueil de populations, ou encore la politique de petite enfance. Il est formalisé dans le Contrat de ruralité avec l'Etat et le Contrat régional unique passé avec le Département et la Région.



**Sur le plan touristique, le partenariat avec le PETR Hautes Terres d'Oc a permis à la Communauté de communes d'être intégré à l'offre touristique, pour les touristes individuels mais également les groupes.**

Des offres touristiques autour de la pêche et des "Pitchouns" ont été créés. Elle sont valorisées par trois guides distribués dans tous les offices de tourisme du PETR:

- le guide « Pays pêche » propose 24 circuits de pêche sur le territoire de la CCTMN, des Monts de Lacaune et du Sidobre.
- le guide "Pitchouns" est dédié aux enfants : activités, animations et restaurants ayant une offre adaptée aux familles avec enfant. Cette démarche a pour objectif d'attirer et fidéliser une clientèle accompagnée d'enfants en proposant une offre complète avec un accueil personnalisé.
- un guide de sorties à la journée pour des groupes.



**La CCTMN participe également au groupe de travail sur la culture au sein du PETR.** Il a pour objectif la valorisation du petit patrimoine bâti, la collecte de la mémoire, l'organisation des journées européennes du patrimoine et de concours de poésie, ou encore la mise en valeur des mégalithes.

Les prestataires de la Vallée du Thoré (notamment le Musée Départemental du Textile) figurent dans le Passeport Patrimoine.

Ce document permet d'obtenir des réductions lors de plusieurs visites dans des sites culturels du territoire du PETR.



## IV. ACTION SOCIALE

### 1. PETITE ENFANCE

La CCTMN a fait le choix de participer financièrement au fonctionnement de structures d'accueil pour la petite enfance, en contrepartie de places réservées aux enfants de 0 à 3 ans habitant sur le territoire de la CCTMN.



Cette participation est actée par un Contrat enfance et jeunesse (CEJ) passé avec la Caisse d'allocations familiales, qui permet de financer et d'assurer un suivi des structures et des projets en lien avec la petite enfance. Il s'étend, avec d'autres partenaires, aux actions concernant les jeunes jusqu'à 17 ans.

Plusieurs structures du territoire bénéficient des financements liés à ce contrat : la petite Loco (multi accueil de 0 à 6 ans) située à Saint Amans Soult, les Snorkys (de 2 mois à 4 ans) et la Passerelle (à partir de 2 ans) à Bout du Pont de l'Arn ainsi que le Réseau des assistantes maternelles de la Montagne Noire (RAM).

### 2. MAISON DE SANTÉ

La Communauté de communes a construit une maison de santé pluridisciplinaire qui a ouvert ses portes début 2015 à Labastide-Rouairoux.

Depuis, l'équipe a largement démontré ses compétences et son utilité. C'est en effet une équipe de professionnels de santé composée de 2 médecins généralistes, d'infirmières, d'un kinésithérapeute, d'une sage-femme, d'une pédicure-podologue et d'un psychologue qui vous accueillent du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi matin.



*L'annexe de la maison de santé  
à Saint-Amans Valtoret*

#### OUVERT DEPUIS JUIN 2018

Afin d'être au plus proche de la population, une annexe de la Maison de santé a ouvert dans l'aile droite du château de Saint-Amans-Valtoret, dans des locaux mis à disposition par la commune. Des permanences quotidiennes sont assurées du lundi au vendredi assurées par des médecins ou des infirmiers.

**LES CONTACTS  
DE LA MAISON DE SANTÉ  
ET DE L'ANNEXE :**  
Tél : 05 31 80 99 20  
Adresse : 2 avenue Marie Curie  
81270 Labastide-Rouairoux

### 3. LA FIBRE OPTIQUE FTTH : ELLE ARRIVE !

Le Département du Tarn a signé en avril 2019 une délégation de service publique avec SFR prévoyant un déploiement de la fibre optique dans tous les foyers tarnais d'ici 2022.

Ce raccordement à internet à très haut débit sera gratuit pour les particuliers, quel que soit leur lieu de résidence, sous réserve de souscrire un abonnement internet chez un opérateur. Le site Web cogéré par le Département et SFR propose une carte indiquant le calendrier du déploiement sur l'ensemble du Tarn: <http://tarnfibre.fr/>

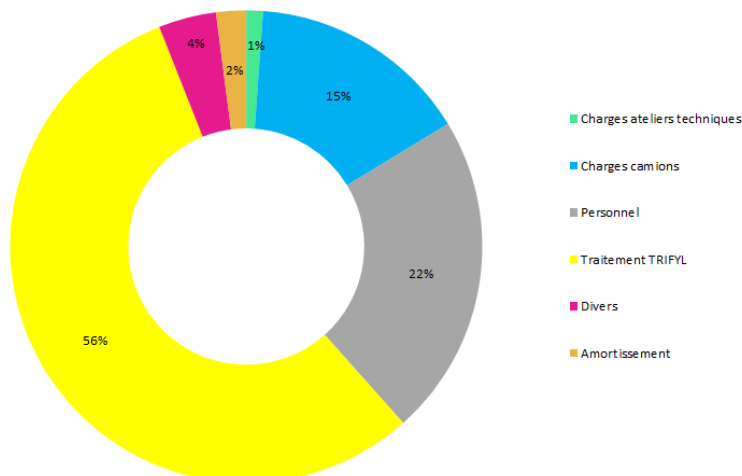
En attendant, deux montées en débit ont d'ores et déjà été réalisées sur le territoire de la CCTMN en 2019, à Saint Amans Valtoret et à Rouairoux. Les travaux ont eu lieu au printemps 2019 et la commercialisation de l'offre devrait débuter début 2020.

# V. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

## 1. LA GESTION DES DÉCHETS

Le service de collecte des déchets ménagers est assuré par quatre agents techniques pour le compte de huit communes. Le ramassage des ordures ménagères sur la commune du Rialet est en effet assuré par la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet.

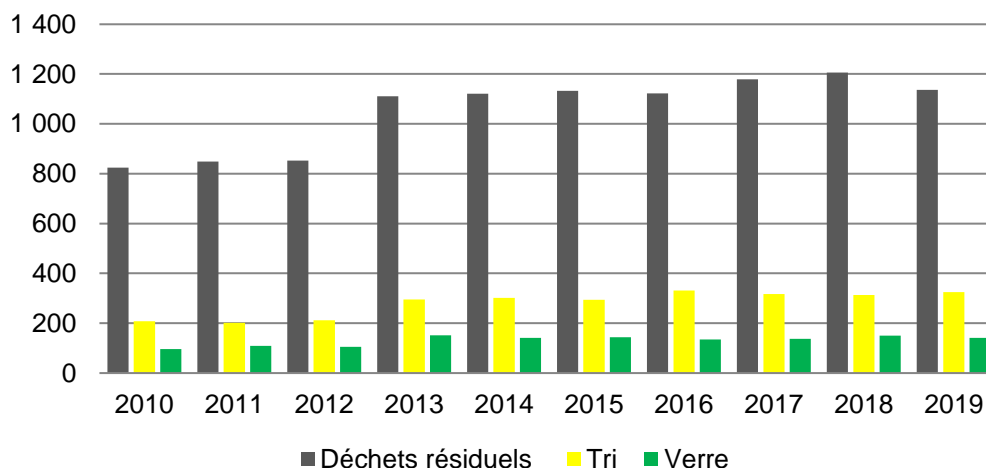
Le traitement des déchets ménagers est confié au syndicat mixte TRIFYL auquel la Communauté de communes adhère depuis 2005



RÉPARTITION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTE EN 2019

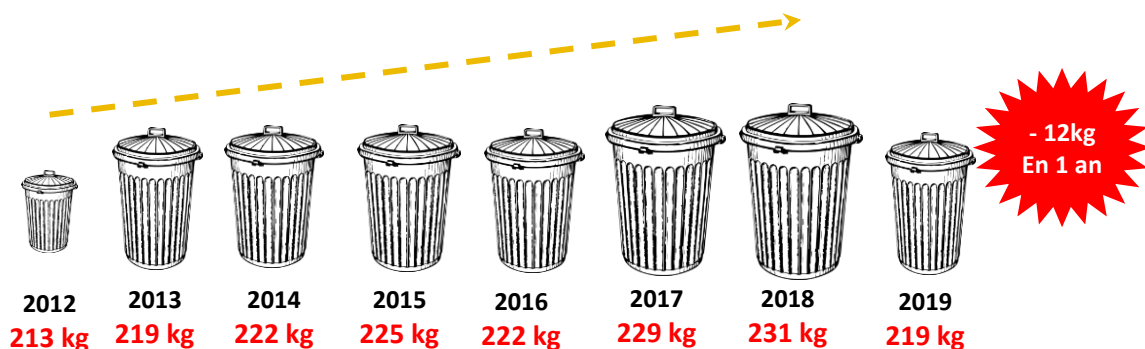
En 2019, le poids des ordures ménagères collectées a atteint **1 133 tonnes**, soit une baisse de 73 tonnes par rapport à 2018.

## Tonnage de la collecte de la CCTMN



\* 2013 : intégration de la commune du Bout du Pont de l'Arn ;  
2017 : intégration du Vintrou

## NOMBRE DE KILOS DE DÉCHETS RÉSIDUELS PAR AN ET PAR PERSONNE



En terme de ratio par habitant, cela équivaut à une moyenne de **219 kg produits en 2019**, soit 2kg de moins que la moyenne TRIFYL du département. L'objectif de TRIFYL étant de passer à 196kg/an/habitant d'ici 2025.

### Tarifs Trifyl par tonne (HT)

Année	Capitation hab/an	Déchets résiduels	Tri des déchets	Verre
2013	9,80 €	60,50 €	47,00 €	11,6
2014	10,40 €	69,50 €	40,00 €	12,00 €
2015	10,40 €	69,50 €	40,00 €	12,00 €
2016	10,40 €	70,50 €	42,00 €	12,20 €
2017	12,50 €	73,00 €	35,00 €	12,50 €
2018	13,50 €	75,00 €	35,00 €	12,80 €
2019	15,00 €	75,00 €	35,00 €	13,20 €

Le coût de traitement des déchets résiduels a une tendance à la hausse depuis ces dernières années. Cela s'explique par la politique tarifaire de Trifyl, qui vise inciter à la diminution des déchets résiduels (ordures ménagères) au profit du tri sélectif et du compostage.

On note également une **augmentation du coût des déchetteries** liée à l'apport plus important de déchets verts suite à l'interdiction de brûler.

Le coût de la collecte sélective (tri des déchets) dépend quant à lui de la quantité, de la qualité et de la progression des performances. La Communauté de communes possède de bonnes performances quantité cependant en terme de qualité et donc de **taux de refus, elle est à 22% de moyenne en 2019**. Une baisse du refus de 1% par rapport à 2018. Au-delà de 25%, le prix passe à 30€ la tonne ; si le taux de refus dépasse les 40%, les apports seront alors déclassés en déchets résiduels et facturés comme tels, soit 75€ la tonne.

**Plus nous produisons de déchets, plus le traitement est onéreux et se répercute sur le coût à la tonne.**

#### Collectes sélectives

### LE POSITIONNEMENT DE LA CCTMN DANS LA GRILLE TARIFAIRE DE TRIFYL

Quantités		Qualité **	
(kg/an/habitant)	Coût à la tonne pour la CCTMN	(Taux de refus moyen)	Coût à la tonne pour la CCTMN
> 60	20.00€	< 15 %	0.00€
> 50 et < 60	30.00€	> 15 et < 20%	7.00€
< 50	40.00€	> 20 et < 25%	15.00€
		> 25 et < 40%	30.00€

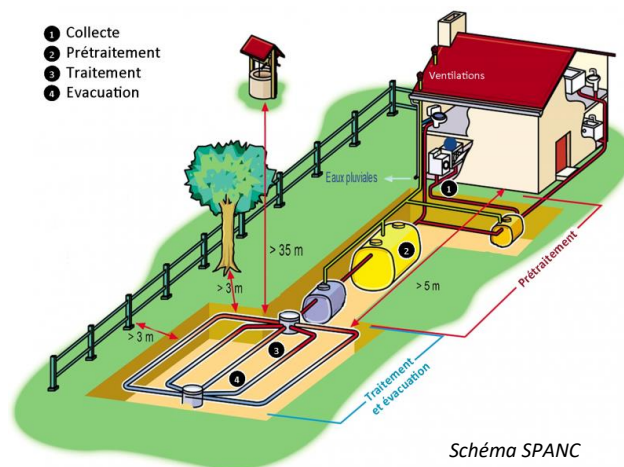


## 2. LE SPANC (Service public d'assainissement non collectif)

### LES CONTRÔLES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Instauré par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le SPANC a pour rôle d'assurer le contrôle de l'ensemble du système d'assainissement non collectif, c'est à dire la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques.

Depuis janvier 2013, la Communauté de communes Thoré Montagne Noire délègue ce service public à l'entreprise Veolia Eau.



### LES OBJECTIFS DU SPANC

- Contrôler la conception, l'implantation et la réalisation des systèmes neufs
- Vérifier la conception technique et la conformité des systèmes existants
- Contrôler tous les six ans le bon fonctionnement des installations et leur entretien régulier
- Contrôler la mise hors service des installations anciennes

### LES CHIFFRES CLÉS DES CONTRÔLES DES INSTALLATIONS



**789 installations**  
d'assainissement non  
collectif existantes



**15 diagnostics** et 3 constats  
de conformité ont été  
effectués en 2019



**68.1% des installations**  
ont été contrôlées depuis 2013

## 3. LA GESTION DE L'EAU

### MISE EN PLACE DE PÉRIMÈTRES DE PROTECTION AUTOUR DES CAPTAGES D'EAU

Conformément aux exigences de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, les communes se sont engagées à mettre en conformité leurs captages d'eau potable. La CC Thoré Montagne Noire les y aide en mettant à leur disposition l'ingénierie nécessaire bien que n'exerçant pas la compétence.



Un bureau d'études est en charge des dossiers relatifs à la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable. Après la réalisation d'un premier audit en 2016, **une étude de rationalisation relative à la production et à la distribution d'eau potable pour chaque captage de la vallée du Thoré a été élaborée en février 2017.**

Cette étude propose des scénarios pour optimiser la ressource en eau et réduire les coûts tout en s'assurant que chaque habitant soit alimenté en eau potable.

En 2019, la phase technique s'est poursuivie par des visites d'hydrogéologues et la **révision des périmètres de protection immédiat de captages.**

## ÉTUDE DE RACCORDEMENT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLÉES DE L'ARN ET DU THORÉ

En janvier 2019, le Conseil départemental du Tarn et l'Agence Régionale de la Santé (ARS) ont demandé qu'un scénario de raccordement au SIVAT soit étudié afin de réaliser une analyse comparative sur le plan technico-économique mais surtout d'anticiper les enjeux futurs en eau du territoire. Sur certaines communes, la disponibilité de la ressource en eau en période d'étiage peut être insuffisante par rapport aux besoins des habitants mais aussi de la vie aquatique. Le non-respect du débit réservé et le manque de ressource posent la question du besoin et de l'intérêt de la mise aux normes de certains captages.

En novembre 2019, le bureau G2C Altereo a rendu une étude de faisabilité relative au raccordement possible de 6 communes de la CCTMN et de Saint Amans Soult avec le SIVAT.

## TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU ET EASSAINISEMENT

La loi NOTRe a prévu un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement. Ce transfert devra être opérationnel **au plus tard le 1er janvier 2026**.

La CCTMN a choisi d'être accompagnée par le bureau de consultation CT2E pour préparer ce transfert de compétences. C'est l'entreprise Altéréo G2C qui est chargé des études et diagnostics du territoire depuis le 30 avril 2018. Le schéma directeur d'eau potable a été terminé fin 2019. Actuellement G2C est en cours d'élaboration et de rédaction du schéma directeur d'assainissement. La fin des études est prévue à l'automne 2020.

## 4. CONSOMMATION D'ÉNERGIE & DÉVELOPPEMENT DURABLE

### LA CCTMN, TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

En mai 2016, la CCTMN est devenue lauréate de l'appel à projet "Territoire à Énergie positive pour la croissance verte" lancé en 2014 par le Ministère de l'Environnement. Il a pour objectif de tendre vers un modèle de développement plus sobre et économe et d'apporter un soutien technique et financier aux collectivités pour atteindre leurs objectifs en matière de transition énergétique. Les élus de la CCTMN ont décidé de mener des projets dans trois domaines d'intervention :

- **La consommation énergétique**
- **La sensibilisation et la valorisation de la biodiversité**
- **Les mobilités et les déplacements**

L'opération s'est achevée en 2019 pour la Communauté de communes avec l'acquisition de 15 VTT à assistance électrique. Cette action s'inscrit dans le programme mobilité de la CCTMN, lancé en 2017 avec une enquête de déplacement et un plan global de déplacement en 2018-2019.



### LES MOBILITÉS DOUCES

La CCTMN a fait l'acquisition de 3 VTT à assistance électrique en Avril 2018, puis de 12 VTT AE supplémentaires, les 19 et 25 Avril 2019 pour développer l'électromobilité sur le territoire. Ces vélos ont une autonomie de près de 180 km sur du plateau et de 70 km en montagne en fonction de l'utilisation. Les 15 VTT AE sont répartis sur les communes suivantes : Bout Du Pont De L'Arn, Le Vintrou, Le Rialet, Rouairoux et Saint-Amans-Valtoret. Tous les habitants de la Communauté de communes peuvent prétendre au prêt de ces VTT AE sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires pour leur utilisation.



## 5. MOBILITÉS : LE PLAN GLOBAL DE DÉPLACEMENTS

Les résultats de l'enquête de 2017 du CEREMA sur les modes de déplacements des habitants de la CCTMN ont révélé une utilisation de près de 98% de la voiture comme moyen de transport. Du fait du manque de solutions adaptées pour les habitants, la CCTMN a décidé de travailler sur un plan global de déplacement.

### QU'EST CE QU'UN PLAN GLOBAL DE DÉPLACEMENT ?

Un PGD est un document qui a pour objectif de définir l'organisation :

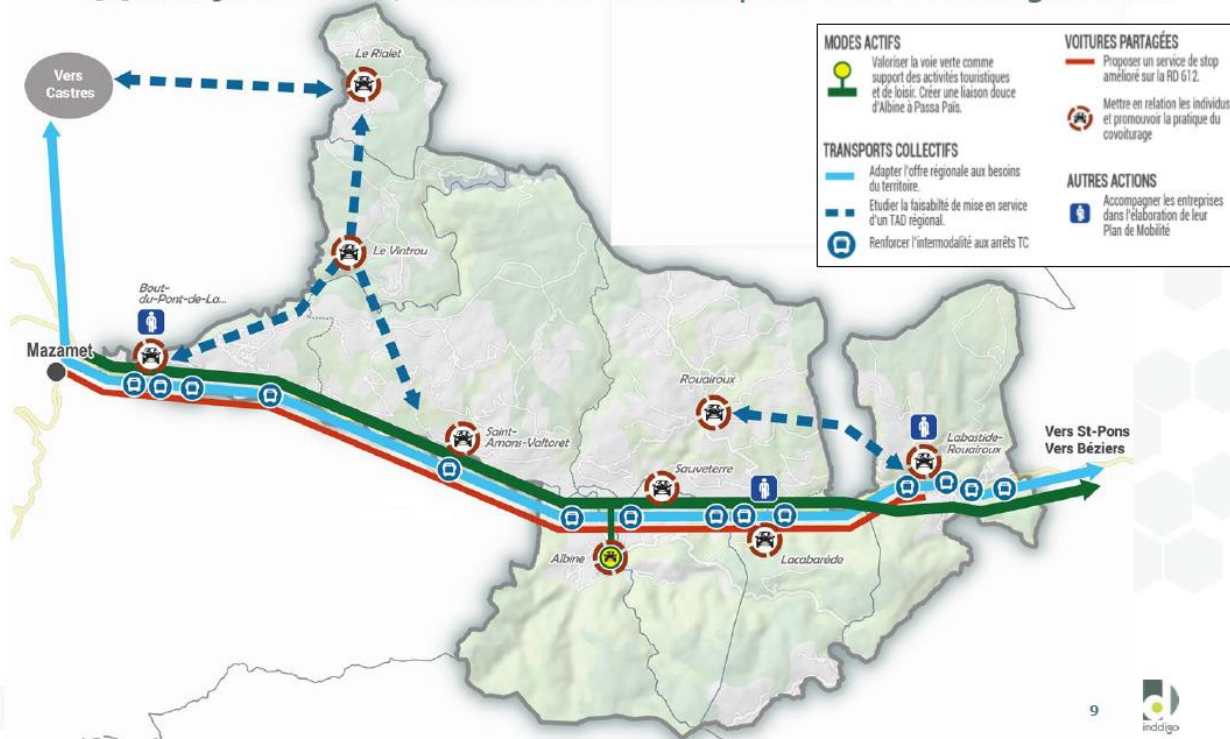
- des circulations pour tous les modes (motorisés ou non), et pour les biens et les personnes,
- des espaces de stationnement,
- des espaces publics.

Il doit permettre d'améliorer les déplacements du quotidien et cela en assurant une cohérence territoriale dans le respect : de l'environnement, d'une équité sociale, et d'un développement économique. Il sera intégré à l'ensemble des documents de planification et de programmation territoriale que sont les documents d'urbanisme (PLUi, SCOT, etc.) et à l'ensemble des projets communaux.

L'étude s'est déroulée en 3 phases :

- un diagnostic (de Mai à Octobre 2018)
- les scénarii envisagés (de Novembre 2018 à Mars 2019)
- l'élaboration du schéma de déplacement ( d'Avril à Mai 2019)

#### [C] Stratégie de mobilité / Schéma de mobilité pour Thoré Montagne Noire





---

Rue de la mairie

81 240 Saint-Amans-Valtoret

Tel : 05 63 97 98 08

Mail : [contact@cc-thoremontagnenoire.fr](mailto:contact@cc-thoremontagnenoire.fr)

[www.cc-thoremontagnenoire.fr](http://www.cc-thoremontagnenoire.fr)